

SESSION DU CONSEIL N^o 96-10
Le 5 novembre 1996

Compte rendu sommaire

Les représentants suppléants désignés ont tenu une session extraordinaire, sous forme de téléconférence, le 5 novembre 1996. L'ordre du jour figure à l'annexe A.

Point 1 - Identification des participants et adoption de l'ordre du jour

M. William Nitze préside la séance. MM. Anthony Clarke et José Luis Samaniego représentent respectivement le Canada et le Mexique. Le président du CCPM, M. Jonathan Plaut, et le directeur exécutif, M. Victor Lichtinger, participent également à la téléconférence en compagnie d'autres représentants officiels. M. Marc Paquin remplit les fonctions de secrétaire.

Le président demande que les points 7 et 8 soient inscrits au début de l'ordre du jour. Celui-ci est adopté tel que modifié à la suite de la demande du président.

Point 7 - Contributions de 1996 - calendrier des paiements

Le Canada indique qu'il paiera le solde de sa contribution (1 535 000 \$ US) en décembre 1996. Le Mexique vient tout juste de payer un montant approximatif de 2 000 000 \$ US; il ne lui reste ainsi qu'un léger solde à régler. Les États-Unis ont acquitté la totalité de leur contribution de 1996. Le Secrétariat informe les Parties que les ressources de trésorerie dont il dispose lui permettront de fonctionner jusqu'au 1^{er} février 1997.

Le directeur exécutif annonce aux Parties que le rapport financier du troisième trimestre leur sera transmis sous peu et qu'on s'attend à un excédent budgétaire à la fin de l'année 1996. Le directeur exécutif mentionne également que le Secrétariat doit recevoir des remboursements de taxe de vente de la part des gouvernements canadien et québécois.

Suivi : Canada/Mexique/Secrétariat

Point 8 - Contributions de 1997 - calendrier des paiements

L'adoption de l'ébauche d'une résolution est reportée jusqu'à ce que le Mexique ait dressé son calendrier de paiements pour 1997. Lorsque cette tâche sera accomplie, ledit calendrier sera intégré à l'ébauche de la résolution en vue de la faire adopter par les Parties. Le Canada et les États-Unis conviennent de faire des versements trimestriels afin que le Secrétariat puisse compter sur suffisamment de liquidités.

Suivi : Parties

Point 2 - Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM fait état du succès des consultations publiques tenues en 1996, y compris la partie publique de la session du Conseil de Toronto. Un rapport établi à la suite de ces séances a été remis à tous les participants, aux Parties et au Secrétariat. En ce qui concerne la prochaine session du CCPM, qu'il est prévu de tenir les 7 et 8 novembre 1996, le président du Comité présente l'ordre du jour et mentionne que ce dernier consistera principalement à examiner le document de discussion intitulé *Orientations futures - Projet de planification stratégique du CCPM*. Les discussions porteront sur le projet de Programme et de budget annuels pour 1997, sur les Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE, sur les Lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, sur l'adoption des Lignes directrices relatives aux consultations publiques du CCPM ainsi que sur le mandat des membres du CCPM, et les membres seront informés de la manière dont le nouveau président du CCPM sera élu.

Les Parties entament une discussion concernant la possibilité d'accorder un soutien financier au président du CCPM. Cette question sera discutée entre le président du CCPM et le directeur exécutif le 6 novembre 1996.

Les États-Unis demandent au président du CCPM d'envisager des initiatives volontaires qui pourraient être mises sur pied en collaboration avec le secteur des affaires. Le président répond en mentionnant l'existence du projet de coopération en matière d'application de la législation environnementale, des projets relatifs à la gestion de l'environnement (en plus des programmes entrepris à la CCE ou au sein des groupes industriels concernant l'observation de la législation) et du Fonds pour la prévention de la pollution au sein des petites et moyennes entreprises, ainsi que les mesures prises en vue d'appliquer la norme ISO 14000.

Point 3 - Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif présente le nouveau secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin. Il fait ensuite des remarques sur le projet de Programme et de budget pour 1997 et mentionne que l'état d'avancement des projets en cours est appréciable. Il informe les représentants suppléants qu'une réunion d'experts est en train d'être organisée dans le but d'aider le Secrétariat à déterminer la portée du rapport sur l'article 13. Un document conceptuel est en voie de rédaction pour être discuté au cours de cette réunion. Les représentants suppléants en recevront un exemplaire ainsi que d'autres documents pertinents en prévision de la réunion; le directeur exécutif les invite à y déléguer un représentant officiel.

En ce qui concerne la rationalisation des Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE, le directeur exécutif indique que le Comité de sélection s'est réuni à Montréal en vue de proposer des modifications. Ses propositions ont été transmises au CCPM pour qu'il en discute dans le cadre de sa session du mois de novembre. Le Secrétariat transmettra la recommandation du CCPM sur ces Lignes directrices une fois qu'elle sera parachevée.

Le directeur exécutif rend également compte de la réception donnée à la CCE en l'honneur des participants nord-américains à la Conférence de l'Union mondiale pour la nature (UICN) tenue à

Montréal, ainsi que de l'appréciation du personnel de la CCE quant à la visite que leur a faite le membre mexicain du Conseil, M^{me} Julia Carabias, durant la Conférence. M. Lichtinger mentionne également que le Secrétariat a offert les locaux de la CCE pour que les Conseils sur le développement durable de la région de l'Amérique du Nord puisse tenir une réunion préparatoire à la Conférence Rio Plus 5. Le Secrétariat est en train de préparer une publication qui rend compte de la perspective régionale des activités de la CCE en regard des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le directeur exécutif demande aux Parties si elles désirent que le rapport soit une déclaration officielle du Conseil ou que les trois ministres rédigent un message de préface.

Le directeur exécutif déclare en outre que la réunion sur la gestion rationnelle des produits chimiques tenue la semaine précédente à Mexico a constitué une étape importante de ce projet. Il informe également le Conseil que le Secrétariat a reçu des plaintes en raison du fait que la documentation a été mise à la disposition du public à peine quatre jours avant la tenue de la réunion. Le directeur exécutif indique qu'à moins que le Conseil ne s'y oppose, il prorogera la période allouée aux commentaires afin de permettre une participation plus étendue. Il préviendra le Groupe de travail et prendra les dispositions nécessaires pour procéder à une telle prorogation.

Un projet d'ordre du jour a été élaboré en vue de la réunion intitulée *Dialogue sur le droit environnemental* qui se tiendra en décembre 1996; ce projet peut maintenant être commenté. Le directeur exécutif invite les Parties à suggérer des noms de hauts fonctionnaires qui pourraient participer à cette réunion.

Le directeur exécutif demande à M. Greg Block de rendre compte de l'état d'avancement de la communication relative à l'île de Cozumel. M. Samaniego demandant à quel point en est rendu le processus, M. Block indique que le gouvernement mexicain a fait preuve de beaucoup de collaboration et que le Secrétariat étudie avec précaution la manière dont le dossier factuel sera présenté. M. Block indique que l'on est en train de recueillir des renseignements et que l'ébauche du dossier factuel ne sera pas terminée avant 1997. Il mentionne également que le Secrétariat est sur le point de prendre une décision concernant la communication présentée par l'organisation *Friends of the Oldman River*, en vertu du paragraphe 14(2) de l'ANACDE.

Point 4 - Adoption de comptes rendus sommaires

Les Parties adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 96-08 et 96-09.

L'ébauche du compte rendu sommaire de la session ordinaire tenue en 1996 par le Conseil suscite une discussion et les Parties s'entendent au sujet de tous les changements proposés, à l'exception des points 9.5 et 12. Le Secrétariat écoutera les enregistrements de la séance afin de clarifier ces deux points.

Suivi : Secrétariat

Point 5 - Prochaine session ordinaire du Conseil

Les États-Unis proposent que la prochaine session annuelle ordinaire du Conseil se tienne du 18 au 20 juin 1997. Ils indiquent également aux Parties et au Secrétariat qu'ils envisagent de la tenir à Burlington, au Vermont.

Le Canada et le Mexique vérifieront si leur membre respectif du Conseil est disponible à ce moment-là.

Suivi : Parties

Point 6 - Points de la session n° 96-07 reportés à la présente session**Point 6.1 Accord de siège avec le Canada**

Le directeur exécutif présente l'administrateur du Secrétariat, M. Manuel Pacheco. Le Secrétariat attend une lettre du gouvernement du Canada visant à éclairer l'interprétation de deux articles de l'Accord de siège : l'un concerne les taxes et l'autre la rétroactivité des remboursements d'impôts dus au Secrétariat. Une fois que l'accord sera parachevé, des exemplaires dans les trois langues et des lettres d'accompagnement seront transmis à chaque Partie. L'adoption de l'ébauche de résolution autorisant le directeur exécutif à signer l'Accord de siège est reportée à la prochaine session des représentants suppléants.

Suivi : Canada/Secrétariat

Point 6.2 Accord avec la province de Québec

Le directeur exécutif réitère que la conclusion de cet accord avec la province de Québec est conditionnelle à la signature de l'Accord de siège avec le Canada.

Point 6.3 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts

Le Secrétariat, indiquant que le *Department of State* des États-Unis a reçu des renseignements supplémentaires, soutient qu'il a espoir que l'accord soit conclu avant le mois de janvier 1997.

Suivi : États-Unis

Point 6.4 Privilèges et immunités - plan d'action

Les États-Unis affirment que l'Accord de siège résoudra la plupart des problèmes en cette matière. Le Canada indique qu'il élaborera, de concert avec le Secrétariat, un processus d'annotation des passeports pour les Canadiens et qu'il fera parvenir des lettres d'information aux autorités douanières des aéroports (particulièrement ceux de Toronto et de Montréal). Il est

convenu qu'étant donné que l'entrée au Mexique des employés du Secrétariat n'a posé aucun problème jusqu'à présent, le Mexique n'est pas tenu d'entreprendre des démarches à cette fin pour le moment.

Suivi : Canada

Point 6.5 Exactitude linguistique de l'ANACDE

Le Canada a remis au Mexique et aux États-Unis, en mars 1996, un projet de version française révisée. Le Mexique et les États-Unis doivent compléter l'examen de cette version française révisée. On espère que cette version pourra être adoptée par voie de résolution à la session des représentants suppléants du mois de décembre, à Montréal. Cela donnera alors lieu à un échange de notes diplomatiques entre les trois pays.

Le Canada et les États-Unis ont fini d'apporter des changements à la version espagnole et les feront parvenir au Mexique. Celui-ci tiendra des discussions avec ses autorités compétentes quant à la manière de réviser cette version.

Suivi : Parties

Point 6.6 Règles de la CCE - traduction en espagnol

Les Parties feront des commentaires au sujet de la version espagnole des Règles de la CCE.

Suivi : Parties

Point 6.7 Règles types concernant le règlement des différends

Les États-Unis posent trois questions préliminaires concernant les règles types : 1) Le texte de l'*American Bar Association* (ABA) devrait-il servir de base de discussion? 2) À quel moment les discussions devraient-elles commencer? 3) Devrait-on discuter en même temps des accords d'environnement et de travail? Les Parties conviennent de tenir une première séance de négociation le 20 janvier 1997.

Suivi : Parties

Point 9 - Programme et budget de 1997

Les membres ont félicité le Secrétariat d'avoir regroupé ses projets de façon à en avoir 17 au total, au lieu de 26 comme l'année dernière. Les Parties examineront le projet de Programme et de budget pour 1997 plus en détail et conviennent de faire le nécessaire pour être en mesure d'approuver la majeure partie, sinon tout le projet, à la prochaine session des représentants suppléants, en décembre 1996. Le Mexique suggère deux moyens d'étoffer le Programme, p. ex. en le faisant porter sur la gestion des déchets dangereux et sur des programmes nationaux de gestion de la flore. Le Canada trouve que ces Programme et budget pour 1997 expriment adéquatement les priorités arrêtées lors des sessions ordinaires du Conseil en 1995 et 1996. Le directeur exécutif se dit heureux des commentaires des Parties et explique que le Secrétariat a tenté de procéder à une ventilation des coûts avec le plus de précision possible. Il indique que des

renseignements complets sur les projets en cours devraient être prêts à temps pour la session des représentants suppléants du mois de décembre.

Suivi : Parties/Secrétariat

Point 10 - Rapport annuel

Les Parties discutent de la forme que la section du Rapport annuel consacrée à l'application de la législation environnementale devrait avoir et conviennent de ne pas la présenter comme une annexe distincte. Elles s'entretiennent également de la nécessité de dresser un plan stratégique à long terme relativement au Rapport annuel, ainsi que de l'importance de mettre à la disposition du public une compilation organisée des rapports de la CCE et des groupes de travail. Le président du CCPM mentionne que le Comité envisagera des moyens d'étoffer le Rapport annuel à sa session de novembre 1996.

Suivi : Parties

Point 11 - Commerce et environnement

Le Canada indique qu'il a distribué un projet d'ordre du jour aux Parties en vue d'une réunion éventuelle des ministres de l'Environnement et du Commerce à ce sujet. Une téléconférence réunissant des fonctionnaires des trois pays travaillant dans les domaines de l'environnement et du commerce aura lieu avant la session des représentants suppléants du mois de décembre. Les Parties chercheront dans quels nouveaux secteurs le Secrétariat peut apporter une contribution sur la question du commerce et de l'environnement.

Suivi : Parties

Point 12 - Groupes de travail de la CCE

Les Parties ont déjà convenu de faire parvenir une lettre au directeur exécutif lui donnant des conseils et des éclaircissements au sujet des groupes de travail constitués par le Conseil. Une version finale est sur le point d'être parachevée.

Suivi : Parties

Point 13 - Mandat des membres du CCPM

Le président du CCPM soutient qu'il serait bénéfique de reconduire ou de proroger le mandat de certains des membres du CCPM, et que l'échelonnement des mandats permettrait de conserver une mémoire institutionnelle. Les Parties conviennent que la continuité est un problème critique au sein du CCPM et que l'échelonnement des mandats est, en principe, la meilleure méthode pour pallier ce problème. Cette question sera discutée les 7 et 8 novembre 1996 à la session du CCPM. Celui-ci formulera une recommandation qui sera transmise aux Parties afin qu'elles puissent prendre une décision.

Suivi : CCPM/Parties

Point 14 - Autres questions

Aucune autre question ne soulève de discussion.

Point 15 - Prochaine session

La prochaine session des représentants suppléants aura lieu les 16 et 17 décembre 1996, dans les bureaux du Secrétariat, à Montréal.

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 20, le 5 novembre 1996.

Rédigé par Marc Paquin
novembre 1996

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 96-10

Se tiendra par téléconférence le 5 novembre 1996
de 14 h à 17 h (heure de l'Est) / de 13 h à 16 h (heure du Mexique)

Ordre du jour provisoire

PRÉSIDENCE : W. Nitze (États-Unis)

- Point 1 Identification des participants et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu du président du CCPM
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires
- Session des représentants suppléants n° 96-08
 - Session des représentants suppléants n° 96-09
 - Session ordinaire du Conseil en 1996
- Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil
- Point 6 Points de la session n° 96-07 reportés à la présente session
- Point 6.1 Accord de siège avec le Canada
 - Point 6.2 Accord avec la province de Québec
 - Point 6.3 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts
 - Point 6.4 Privilèges et immunités
 - Point 6.5 Exactitude linguistique de l'ANACDE
 - Point 6.6 Règles de la CCE - traduction en espagnol
 - Point 6.7 Règles types concernant le règlement des différends
- Point 7 Contribution de 1996 - Calendrier de paiements
- Point 8 Contribution de 1997 - Calendrier de paiements
- Point 9 Programme et budget de 1997
- Point 10 Rapport annuel de 1996
- Point 11 Commerce et environnement
- Point 12 Groupes de travail de la CCE
- Point 13 Mandat des membres du CCPM - transition
- Point 14 Autres questions
- Point 15 Prochaines sessions

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 96-10

ANNOTATIONS

Point 1 Identification des participants et adoption de l'ordre du jour

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/96-10/ AGEN/01

Point 2 Compte rendu du président du CCPM

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour pour permettre au président du CCPM de tenir les représentants du Conseil au courant des activités du Comité.

MESURE : Information

DOCUMENT:

- | | |
|---|-----------------------|
| a) Ordre du jour provisoire de la session du CCPM n° 96-05 | J/96-05/AGEN/01/Rev.1 |
| b) Liste des participants à la session du CCPM n° 96-05 | J/96-05/LIST/01 |
| c) Orientation future - projet de planification stratégique du CCPM | J/96-05/DISC/03/Rev.1 |
| d) Projet de budget du CCPM | J/97-00/PLAN/01 |
| e) Projet de budget des réunions publiques | J/97-00/PLAN/02 |
| f) Projet de lignes directrices relatives aux consultations publiques du CCPM | J/96-05/DISC/02/Rev.4 |

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour pour permettre au directeur exécutif de tenir les représentants du Conseil au courant des activités du Secrétariat.

MESURE : Information

DOCUMENT: Aucun

Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires

MESURE : Examen et adoption des comptes rendus des sessions n° 96-08 et 96-09 ainsi que de la session ordinaire du Conseil (n° 96-00)

DOCUMENT:

- | | |
|---|--------------------|
| a) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-08 | C/C.01/96-08/SR/01 |
| b) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-09 | C/C.01/96-09/SR/01 |
| c) Ébauche du compte rendu de la session ordinaire du Conseil de 1996 | C/96-00/SR/01 |

Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil

Conformément à la résolution n° 96-10, les sessions ordinaires du Conseil se tiendront désormais au mois de juin de chaque année.

MESURE : Information préliminaire de la part du pays hôte concernant la date et l'endroit de la prochaine session ordinaire du Conseil (n° 97-00).

DOCUMENT:

- | | |
|--|---------------|
| a) Résolution du Conseil n° 96-10 | |
| b) Ébauche du compte rendu sommaire de la session ordinaire du Conseil, p. 6 | C/96-00/SR/01 |

Point 6 Points de la session n° 96-07 reportés à la présente session

Il s'agit d'examiner les points de la session n° 96-07 (du 28 juin) qu'il a été décidé de reporter.

Point 6.1 Accord de siège avec le Canada

Le Canada et le Secrétariat feront état des progrès, des questions en suspens et des délais d'achèvement concernant l'Accord de siège modifié. Des notes diplomatiques ont été échangées entre le Canada et le Mexique, les 6 et 15 août 1996, au sujet d'une imposition réciproque. La version finale de l'Accord de siège modifié sera remise au Mexique et aux États-Unis. Par voie de résolution, le Conseil est convié à autoriser le directeur exécutif à signer, en son nom, l'Accord de siège modifié, lorsque chaque Partie y aura donné son accord par écrit.

MESURE : Discussion et adoption de la résolution

DOCUMENT:

- a) Ébauche de la résolution du Conseil et note d'accompagnement C/C.01/96-06/RES/01/Rev.01
- b) Résolution du Conseil n° 1:4
- c) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 3 C/C.01/96-07/SR/01/final
- d) Dernière ébauche de l'Accord de siège modifié C/C.01/96-10/DISC/01

Point 6.2 Accord avec la province de Québec

Le Canada et le Secrétariat feront état des progrès, des questions en cours et des délais d'achèvement du processus de négociation d'un accord avec le gouvernement du Québec. Le parachèvement de cet accord dépend de la signature de l'Accord de siège avec le Canada.

MESURE : Information

DOCUMENT:

- a) Résolution n° 95-4 autorisant le directeur exécutif à signer l'Accord avec le Québec
- b) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 3 C/C.01/96-07/SR/01/final

Point 6.3 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts

Les États-Unis et le Secrétariat rendront compte de la situation. On attend la décision des États-Unis à ce sujet.

MESURE : Information

DOCUMENT:

- a) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 3 C/C.01/96-07/SR/01/final

Point 6.4 Privilèges et immunités : plan d'action

Lors de la session du Conseil des 6 et 7 mars, les représentants suppléants ont convenu que chaque Partie déterminera, de concert avec le Secrétariat, les mesures à prendre pour que l'ensemble des privilèges et immunités prescrits à l'article 44 de l'ANACDE s'appliquent au Secrétariat et à son personnel. Ils ont en outre convenu que ces mesures seraient regroupées dans un plan d'action (par un Groupe spécial constitué à cette fin le 7 mars) et que ce plan serait examiné au cours de la téléconférence du 28 mars. La discussion sur un plan d'action a été reportée à la téléconférence du 22 avril et, à cette occasion, le Canada et les États-Unis ont mentionné les mesures qu'ils envisagent adopter. Le Secrétariat a ébauché une série de mesures à la suite d'une téléconférence du Groupe spécial, en juin dernier.

MESURE : Discussion

DOCUMENT:

- a) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-05, p. 2 C/C.01/96-05/SR/01/
- b) Compte rendu final de la session n° 96-04, p. 1 C/C.01/96-04/SR/01/final
- c) Compte rendu final de la session n° 96-03, p. 5 C/C.01/96-03/SR/01/final
- d) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 3 C/C.01/96-07/SR/01/final
- e) Liste des mesures envisagées C/C.01/96-10/DISC/02

Point 6.5 Exactitude linguistique de l'ANACDE

Dans le cadre de la session n° 96-03, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il est souvent requis de distribuer des copies de l'Accord à des experts, à des consultants et au grand public, et que, jusqu'à présent, la CCE n'en a pas encore publié de version officielle. Les représentants suppléants ont alors accepté la proposition de réviser les versions française et espagnole de l'ANACDE, en vue de s'assurer de l'exactitude linguistique de l'énoncé et de publier une version officielle de la CCE dans les trois langues à la suite d'un échange de notes diplomatiques entre les Parties. Chaque pays et le Secrétariat ont désigné un représentant dans la perspective de parachever cette tâche pour la mi-juin 1996. Le Canada a remis au Mexique et aux États-Unis un projet de version française révisée au cours de la session du 28 juin 1996 (n° 96-07). Le Mexique et les États-Unis étaient censés examiner cette version. Le Mexique, de son côté, devait déposer une version espagnole révisée en vue de la soumettre à l'examen du Canada et des États-Unis.

MESURE : Discussion et adoption d'un nouveau calendrier ainsi que d'un plan d'action en vue d'adopter les projets de versions française et espagnole révisées.

DOCUMENT:

- | | |
|--|--------------------------|
| a) Compte rendu final de la session n° 96-03, p. 5 | C/C.01/96-03/SR/01/final |
| b) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 3 | C/C.01/96-07/SR/01/final |

Point 6.6 Règles de la CCE - Traduction en espagnol

Lors de la session n° 96-03, le Conseil a convenu de la nécessité de disposer d'une version espagnole des Règles de la CCE et a demandé au Secrétariat de se charger de cette tâche en collaboration avec les Parties. Une ébauche de la version espagnole des quatre ensembles de Règles a été remise aux Parties le 17 mai 1996.

MESURE : Discussion et adoption de la version espagnole des Règles.

DOCUMENT:

- | | |
|--|--------------------------|
| a) Règles de procédure du Conseil | C/C.01/96-06/DISC/01 |
| b) Règles de procédure du CCPM | C/C.01/96-06/DISC/02 |
| c) Règles de gestion financière | C/C.01/96-06/DISC/03 |
| d) Règles sur l'emploi | C/C.01/96-06/DISC/04 |
| e) Compte rendu final de la session n° 96-03, p. 5 | C/C.01/96-03/SR/01/final |
| f) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 4 | C/C.01/96-07/SR/01/final |

Point 6.7 Règles types concernant le règlement des différends

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour lors de la session du 7 juin 1996 (n° 96-06). Une proposition visant à entamer des négociations avait été déposée par les États-Unis au cours de la session du 29 juin 1996 (n° 96-07), au moment où les Parties procédaient à un examen interorganismes. Le Canada et le Mexique ont convenu de faire part de leurs commentaires à l'automne. Une réunion devait être planifiée.

MESURE : Discussion et adoption d'un plan d'action.

DOCUMENT:

- | | |
|--|--------------------------|
| a) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 4 | C/C.01/96-07/SR/01/final |
|--|--------------------------|

Point 7 Contribution de 1996 - Calendrier de paiements

Les Parties sont conviées à faire part au Secrétariat du calendrier qu'elles prévoient suivre pour solder leur contribution de 1996. Au 30 octobre, les États-Unis avaient versé la totalité de leur contribution de 1996, soit 3 000 000 \$ US. Le Canada ayant versé 1 465 000 \$ US, son solde impayé s'élevait à 1 535 000 \$ US. Quant au Mexique, ayant réglé une somme de 2 624 000 \$ US, son solde impayé s'élevait à 376 000 \$ US.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

Point 8 Contribution de 1997 - Calendrier de paiements

Les Parties sont invitées à adopter un calendrier de paiements en vue de régler leur contribution de 1997. Conformément au paragraphe 4(7) des Règles de gestion financière, chaque Partie doit verser sa contribution à la CCE « suivant un calendrier établi par le Conseil. Le premier paiement est effectué au mois de décembre de l'exercice financier précédent, mais pas plus tard que le premier mois de l'exercice financier ».

MESURE : Discussion et adoption de la résolution

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de la résolution concernant la contribution de 1997 et le calendrier de
- b) paiements
- c) Règles de gestion financière - Paragraphe 4(7)
- d) Résolution no 96-09 - Contribution de 1997

Point 9 Programme et budget de 1997

Ce point est destiné à ce que les Parties formulent des commentaires au sujet de l'ébauche du Programme et du budget annuels pour 1997 que le Secrétariat a élaborée. Il faudra envisager l'adoption de la version définitive à la session des représentants suppléants des 16 et 17 décembre 1996.

MESURE : Discussion

DOCUMENT:

- a) Ébauche du Programme et du budget annuels pour 1997 C/C.01/96-10/DISC/03

Point 10 Rapport annuel

Ce point a pour but de convier les Parties à examiner et à adopter l'ébauche de la table des matières ainsi que le projet d'échéancier que le Secrétariat a élaborés en vue de parachever le Rapport annuel de 1996.

MESURE : Discussion et adoption de l'ébauche de la table des matières ainsi que du projet d'échéancier en vue de parachever le Rapport annuel de 1996.

DOCUMENT:

- a) Ébauche de la table des matières du Rapport annuel de 1996 C/C.01/96-06/DISC/04
- b) Projet d'échéancier en vue de parachever le Rapport annuel de 1996 C/C.01/96-06/PLAN/01

Point 11 Commerce et environnement

Au cours de la session ordinaire du Conseil de 1996 (no 96-00), les ministres ont convenu d'organiser une réunion de hauts fonctionnaires du commerce et de l'environnement ainsi qu'une réunion conjointe des ministres du Commerce et de l'Environnement avant la tenue de l'assemblée de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au mois de décembre. Une réunion informelle de hauts fonctionnaires du commerce et de l'environnement s'est tenue à Genève.

MESURE : Échange d'informations et décision quant à la manière de concrétiser l'engagement du Conseil.

DOCUMENT:

- a) Ébauche du compte rendu de la session ordinaire du Conseil n° 96-00, p. 3 C/96-00/SR/01
- b) Lettre du directeur exécutif aux membres du Conseil en date du 19 août 1996

Point 12 Groupes de travail de la CCE

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour lors de la session du 7 juin 1996 (n° 96-06), à la demande du Mexique et à la suite de la note du directeur exécutif en date du 26 avril 1996 à ce sujet.

MESURE : Discussion

DOCUMENT:

- a) Note du directeur exécutif en date du 26 avril 1996
- b) Compte rendu final de la session n° 96-07, p. 4 C/C.01/96-07/SR/final

Point 13 Mandat des membres du CCPM

Compte tenu des changements prévus au sein du CCPM en 1997, ce comité et le Secrétariat ont été chargés de formuler des recommandations au sujet d'un éventuel échelonnement de la durée des fonctions des membres du CCPM, et ce, dans le but d'assurer la bonne marche des activités de ce dernier.

MESURE : Information

DOCUMENT:

- a) Projet de mandat des membres du CCPM J/96-05/DISC/04
- b) Ébauche du compte rendu de la session ordinaire du Conseil n° 96-00, p. 6 C/96-00/SR/01

Point 14 Autres questions

Point 15 Prochaines sessions

Ce point est destiné à déterminer des points clés à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session, de même qu'à examiner et adopter un projet de calendrier des téléconférences et des réunions établi en fonction du fait que la prochaine session ordinaire du Conseil se tiendra en juin 1997.

16 et 17 décembre 1996	Session n° 96-11 à Montréal
16 janvier 1996	Session n° 97-01 par téléconférence
6 et 7 mars 1997	Session n° 97-02 à Montréal
8 mai 1997	Session n° 97-03 par téléconférence
Juin 1997	Session ordinaire du Conseil de 1997 (n° 97-00)

MESURE : Adoption des dates des sessions ultérieures et choix des points clés à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session.